

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents à la séance : 11

Date de convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 27/09/2024

Présents : MM BRETIN Christian, ROUX Philippe, BOUGAUD Josiane, COLONAZET Nathalie, LIEVIN Daniel, DAUVERGNE Eliane, FORAS Annie, MENOUIILLARD Aline, LAZZARONI Anthony, RIVATTON Xavier, PETITJEAN Cyril, SEGON Astrid, JOUFFROY Brigitte

Absente excusée : M. BOUGAUD Josiane donne procuration à M. BRETIN Christian.
M. GAUDILLAT Bruno donne procuration à Mme COLONAZET Nathalie.
Mme SEGON Astrid donne procuration à MENOUIILLARD Aline.

Secrétaire : Mme COLONAZET Nathalie.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 28 juin 2024 :

Le compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2024 a été approuvé à 13 voix pour et 1 abstention.

2/ Présentation du projet photovoltaïque « En Lune » par un investisseur privé :

Ce projet est présenté par Monsieur Gérald MOINE qui représente la personne morale qui pilotera ce dernier. **Le dossier de présentation assez volumineux ne peut être inclus dans le compte rendu, il peut néanmoins être consulté par le public en Mairie de Cousance.**

Synthétiquement les éléments du projet sont les suivants :

- Projet de création d'un parc photovoltaïque situé sur une parcelle communale « En Lune » de 94a 88ca à l'arrière de la station de pompage.
- Le projet s'appuie sur un bail emphytéotique de 32 années.
- La société de Monsieur MOINE propose un loyer annuel au profit de la commune de 3 000 € indexé sur le prix de l'électricité.
- La commune sera aussi bénéficiaire de diverses taxes dont la taxe foncière.
- Le dispositif permettra de l'autoconsommation au profit de notre commune d'une part, des professionnels d'autre part mais aussi auprès de groupes de particuliers cousançois.
- Le gain estimé avancé par Gérald MOINE à l'égard des consommateurs devrait se situer à un niveau de réduction de leur facture d'électricité compris entre 20 et 30 %.

Tout au long de la présentation, les élus ont longuement échangé avec Monsieur Gérald MOINE.

A l'issue de sa présentation, Monsieur Gérald MOINE a quitté règlementairement la salle du Conseil Municipal, afin que les échanges entre les élus puissent se poursuivre avant la délibération.

3/ Délibération pour la mise en place d'un bail emphytéotique en lien avec le projet photovoltaïque « En Lune » :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 13 voix pour et 1 voix contre.

4/ Délibération pour la réalisation d'une 4^{ème} tranche de travaux visant à l'amélioration de notre éclairage public dans le cadre d'E LUM :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Dans le cadre du service de l'éclairage public, nous souhaitons poursuivre le changement d'anciennes lanternes énergivores par un équipement moderne en LEDS.

Nous souhaitons également y ajouter quelques lanternes supplémentaires afin d'éclairer des secteurs qui méritent de l'être.

Le SIDEDEC qui a analysé notre éclairage public, nous propose un programme pour un montant estimatif de 28 832,57 € TTC.

Le SIDEDEC peut nous aider à hauteur d'une subvention de 50% pour un montant de dépenses plafonnées à 28 832,57 €, soit une subvention de 14 416,29 €.

Ainsi, la part financière de notre collectivité sera de 14 416,29€.

Les secteurs concernés présentés sous forme de planches pourront toutefois être consultés en Mairie.

Ils concernent les secteurs suivants :

- Rue de l'Eglise,
- Début de la rue du Moulin,
- Route de Bian,
- Rue des Marres, une grande partie de la route de Fléria,
- Hameau de Fléria,
- Une lanterne sur le parking à proximité de la salle des Frères,
- Pose de nouveaux luminaires au droit du parc « En Lune »,
- Pose de trois lanternes vers le Pôle Médical ainsi que route de Louhans.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la 4^{ème} tranche de travaux visant à l'amélioration de notre éclairage public dans le cadre d'E LUM.

5/ Délibération pour valider la participation des professionnels dans le cadre de la nouvelle signalétique en leur faveur :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Notre commune a été sollicitée à plusieurs reprises par un certain nombre de professionnels cousançois qui déplorent un manque de signalétique en faveur de leur implantation et aussi sur la nature de leur activité.

Dans le but de solutionner bien légitimement leurs demandes d'une part et d'agir avec la meilleure réactivité d'autre part, nous avons décidé de satisfaire leurs souhaits sans attendre.

Nous avons confié la réalisation de cette communication à l'entreprise MD39 à Balanod.

Ce sont 20 professionnels qui ont répondu favorablement à notre offre.

Ceux-ci sont situés sur les secteurs suivants :

- Route de Fléria
- Route de la Chapelle
- ZA des Vauvres
- Route du Boidel
- ZA de la Grusillonne

Le coût total de l'opération s'élève à 4 229 € HT.

Le coût total de l'opération s'élève à 4 229 € HT.

Sur le plan budgétaire tous les professionnels ont validé une participation financière fixée à 1 404 € du budget de l'opération soit 33,19 %.

La différence sera prise en charge par les fonds publics : commune de Cousance et EPCI Porte du Jura.

Aussi, le coût que nous proposons de facturer aux professionnels sera le suivant :

- Professionnels bénéficiant de deux signalétiques : 72 € (carrefour rue de la Gare et passage à niveau), 19 professionnels

- Professionnel bénéficiant d'une seule signalétique : 36 € (carrefour rue de la Gare), 1 seul professionnel : restaurant de la Gare.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la validation de la participation des professionnels dans le cadre de la nouvelle signalétique en leur faveur.

6/ Délibération pour demander un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura concernant la signalétique des professionnels :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Dans le cadre de la signalétique que nous avons créée en faveur des professionnels cousançois, située :

- Carrefour Grande Rue / Rue de la Gare
- Passage à niveau route de Fléria

Le budget de cette opération s'élève à 4 229 € HT.

Dans ce cadre, nous sollicitons la Communauté de Communes Porte du Jura en vue d'obtenir un fonds de concours qui s'élève à 1 409 €. Le coût résiduel pour la commune sera de :

- Participation des professionnels : 1 404 €
- Participation de la Communauté de Communes Porte du Jura : 1 409 €

Reste à charge pour la commune : 1 416 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents demande un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura concernant la signalétique des professionnels.

7/ Délibération pour demander un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura concernant les nouveaux travaux de voirie « Entrée Nord » :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Dans le cadre de la finalisation du chantier « Entrée Nord », la bande de roulement en enrobé qui a été mise en œuvre depuis la rue des Carrières jusqu'au droit de la Mairie a été réalisée par la société EUROVIA au printemps 2024.

Le budget de cette opération s'élève à 31 993,61 € HT.

Cette voirie se situant au sein de la compétence voirie intercommunale, mais réalisée en dehors du marché Porte du Jura sur les critères de date d'une part et d'entreprises réalisatrices d'autre part, ne permet pas la prise en charge totale par la Communauté de Communes Porte du Jura.

La Communauté de Communes nous propose un fonds de concours de 13 000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents demande un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura concernant les nouveaux travaux de voirie « Entrée Nord ».

8/ Délibération pour déterminer le tarif, les assiettes de coupes 2025, ainsi que le règlement d'affouage :

Monsieur LIEVIN Daniel, adjoint au Maire présente le dossier.

Notre forêt communale d'une superficie de 131,55 hectares est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 11 août 2015.

Conformément au plan de gestion de cet aménagement, Baptiste LAC, notre Agent Patrimonial de l'ONF, nous propose chaque année les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité ainsi que les paysages.

L'assiette des coupes que nous proposons pour l'exercice 2025-2026 se rapporte aux parcelles suivantes :
11a, 12a, 14a, 17r, 31 a.

Toutes ces parcelles seront proposées pour du chauffage et de la gestion de grumes :

- Parcelle 11a de 6 hectares
- Parcelle 12a de 2,43 hectares
- Parcelle 14a de 4,28 hectares
- Parcelle 17r de 3,99 hectares
- Parcelle 31a de 1,05 hectares

Notre commune propose cette année 2024-2025 le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) concernant les parcelles 8a, 20r, 24a et 24a1 à l'affouage sur pied pour un cubage total de 244 m³. Ces parcelles avaient été proposées et délibérées en 2023 pour l'affouage de cette année.

Pour cette campagne 2024, la commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage.

Fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères par affouagiste.

Fixe le montant de la taxe d'affouage à 100.00 € par affouagiste.

Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2025.

Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de déterminer le tarif, les assiettes de coupes 2025 ainsi que le règlement d'affouage.

9/ Délibération en faveur de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde pour lequel les travaux de préparation sont déjà très largement engagés :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

Le PCS est un plan qui contribue à l'échelle communale à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

Le PCS est un document qui constitue un relai entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Sur les 492 communes jurassiennes, 447 communes ont jusqu'à mars 2025 pour actualiser ou élaborer leur PCS.

Le comité de pilotage s'est mis en place tout dernièrement pour élaborer le Plan Communal de Sauvegarde de Cousance. Il a été réalisé à l'initiative et sous la responsabilité du Maire qui a constitué et présidé un comité de pilotage chargé de collecter des informations communales nécessaires à l'élaboration de ce document.

Ce comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises en septembre afin de rédiger le corps principal de ce document.

Les travaux de finalisation vont se poursuivre afin que le PCS cousançois soit opérationnel courant octobre 2024.

Constitution du comité de pilotage de Cousance :

Christian BRETIN – Maire, Eliane DAUVERGNE – Adjointe, Cécile LAMBERT – Secrétaire de Mairie, Mickaël PERROT – Responsable du Service Technique.

Le document de près de 120 pages a été présenté aux élus à travers uniquement 8 chapitres qui sont les suivants :

- 1/ Préambule
- 2/ Organisation communale de crise
- 3/ Alerte et information de la population
- 4/ Risques recensés
- 5/ Moyens et ressources recensés
- 6/ Fiche action réflexe
- 7/ Documents et gestion de crise
- 8/ Annexes

Les travaux largement engagés concernant ce PCS doivent être aujourd'hui délibérés.

Lorsque le PCS sera finalisé, il sera expédié auprès de la Préfecture qui devra techniquement le valider.

Si le PCS est conforme un arrêté municipal sera rédigé.

Dès lors, il deviendra opérationnel : il sera consultable en Mairie en version papier mais il pourra être mis en ligne dans un deuxième temps après avoir supprimé les téléphones et les adresses mails des élus et des salariés municipaux.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde pour lequel les travaux de préparation sont déjà très largement engagés.

10/ Délibération pour refacturer à un propriétaire foncier les frais d'entretien de sa propriété qu'il n'effectue pas:

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Dans le cadre de la gestion de l'environnement personnel de nos concitoyens, certains d'entre eux font notoirement preuve de négligences.

Celles-ci sont de nature à procurer un désagrément visuel d'une part vis-à-vis des autres habitants et notamment de leurs voisins, mais ces situations qui restent toutefois exceptionnelles génèrent de vrais risques qui portent sur le risque incendiaire et sur des faunes indésirables d'autre part.

L'article L2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales procure à la collectivité la possibilité de demander au propriétaire concerné de réaliser des travaux de nettoyage de son terrain dans un délai imparti.

A défaut de réalisation à la date indiquée dans l'arrêté, notre collectivité pourra faire procéder d'office à l'exécution des travaux aux frais de la personne incriminée.

Dans ce cadre, la collectivité règle l'entrepreneur qui a réalisé les travaux puis refacture les frais à la personne concernée.

Le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention accepte de refacturer à un propriétaire foncier les frais d'entretien de sa propriété qu'il n'effectue pas.

11/ Présentation et délibération du rapport annuel du SYDOM 2023 :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Chiffres clés

Bac bleu : 13 990 tonnes collectées en baisse de 3 %

Bac gris : 45 590 tonnes collectées en baisse de 3 %

Déchetterie : 45 603 tonnes collectées en baisse de 2 %

Contenu du bac gris d'un Jurassien en 2023 :

171 kgs par habitant dont 31 % de déchets incinérables (rejets conformes), mais des marges de progrès très importantes existent car les bacs gris contiennent :

- 38 % de déchets compostables
- 22 % de déchets recyclables,
- 3 % d'emballage verre
- 6 % déchetterie

69 % de déchets bac gris devraient d'être valorisés vers d'autres filières

Précisément concernant les bacs bleus, la moyenne s'établit à 52 kgs par habitant mais 28 % de ces déchets sont inappropriés au bac bleu.

Le SYDOM du Jura représente 266 597 habitants répartis sur les 492 communes jurassiennes.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés sont traités par 5 SICTOM:

- SICTOM de Lons le Saunier : 15 080 tonnes,
- SICTOM Jura Est : 8 277 tonnes,
- SICTOM de Dole : 12 216 tonnes,
- SICTOM du Haut Jura : 8 819 tonnes,
- SICTOM Terre d'Emeraude : 1 211 tonnes.

Le bilan comptable de l'exercice

Le fonctionnement :

* Les dépenses s'établissent à hauteur de 23 315 756€

Le traitement des ordures ménagères et le tri représentent 39 % de la dépense.

* Les recettes s'établissent à hauteur de 25 476 965 €

Les adhérents participent à hauteur de 33 % des recettes.

L'investissement :

* Les dépenses s'établissent à 6 976 292 € dont 22,5 % représentent le capital des emprunts.

* Les recettes sont de 7 698 195 €.

Elles sont composées de l'autofinancement, du remboursement de la TVA et des amortissements).

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 1 voix contre l'approbation du rapport annuel du SYDOM 2023.

12/ Délibération pour l'évolution des postes des secrétaires de Mairie dans le cadre de la revalorisation de leur métier :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Les dispositions de la loi 2023-1380 du 30 décembre 2023 et de ses décrets d'application visent à revaloriser le métier de secrétaire de Mairie et à apporter de nouvelles garanties d'évolution du métier.

Tout d'abord l'intitulé du poste de secrétaire de Mairie est requalifié en « Secrétaire Générale de Mairie » (SGM) pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Il ne peut y avoir deux emplois de Secrétaire Générale de Mairie au sein d'une même commune.

En lien avec l'ancienneté dans le métier et sur le poste, c'est Aurélie GUILHEM que nous avons proposée à la promotion interne hors quota.

La commission employeur qui s'est tenue le 20 septembre dernier a validé l'inscription d'Aurélie GUILHEM au titre de Rédacteur Territorial exerçant les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie au titre de l'année 2024.

Dans le cadre de cette nomination la procédure à suivre est la suivante :

- Création du poste en Conseil Municipal avec délibération qui fait apparaître le grade de Rédacteur Territorial au sein de la Mairie de Cousance avec un temps hebdomadaire d'activité de 35 heures,
- Déclaration de la création de ce nouvel emploi sur le site « Emploi Territorial »,

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'évolution du poste de secrétaire de Mairie dans le cadre de la revalorisation de son métier.

13/ Délibération pour renouveler le contrat de la bibliothécaire à compter du 1^{er} septembre 2024 » :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Marine Berthaud est engagée pour assurer les fonctions de bibliothécaire en qualité d'Adjoint du Patrimoine dans la catégorie hiérarchique C. La durée de service hebdomadaire est fixé à 8 heures.

Son contrat a pris fin le 31 août 2024.

Nous proposons de le renouveler pour une durée de 1 an et il prendra donc fin le 31 août 2025.

Les missions et responsabilités confiées à Marine Berthaud sont principalement les suivantes :

- assurer les permanences d'ouvertures de la bibliothèque,
- gérer totalement la bibliothèque.

Les horaires de travail sont les suivants :

Mercredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Des déplacements sont possibles pour de la formation et aussi vers la médiathèque de Lons le Saunier.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement du contrat de la bibliothécaire à compter du 1^{er} septembre 2024.

14/ Délibération pour renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^e septembre 2024 :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Le Contrat Unique d'Insertion de 7 heures hebdomadaires d'une durée de 6 mois, concernant Monsieur Jean Gallat arrive à échéance le 31 août 2024.

Sur notre demande, le Pôle des Solidarités du Conseil Départemental du Jura a accepté un renouvellement de cette convention pour une durée de 6 mois, à compter du 1er septembre 2024, pour une « Activité Citoyenne » de 7 heures hebdomadaires.

Rappelons que les charges salariales et patronales sont prises en charge par le Conseil Départemental à hauteur de 50 %.

Selon nos échanges, il y a de fortes probabilités que cette convention soit à nouveau renouvelée à l'issue de cette période de 6 mois.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} septembre 2024.

15/ Délibération afin de proposer une location annuelle pour une activité hebdomadaire de Taï Chi Chuan le mercredi soir salle des Frères à compter du 1^{er} octobre 2024 :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Madame Katy Goy détient le grade d'éducatrice sportive obtenu au CREPS de Poitiers qui lui permet d'enseigner l'activité du Taï Chi Chuan.

Madame Katy Goy nous a sollicités en juin 2024 en vue d'obtenir une salle municipale afin de dispenser son activité.

Au regard de ses disponibilités et du nombre extrêmement restreint des candidats à cette activité nouvelle, nous lui avons proposé la grande salle des Frères à titre gracieux jusqu'au moi de juillet.

Aujourd'hui, Madame Goy a créé une association régie par la loi 1901 dénommée Taï Chi Cousance.

10 membres adhèrent actuellement à cette nouvelle association.

Madame Goy souhaite que cette activité soit maintenue à la salle des Frères le mercredi de 17h15 à 20h00 sur la base de 30 à 32 semaines chaque année.

Avec l'objectif qui est celui de l'équité et de l'homogénéité au regard des autres associations que nous hébergeons, nous proposons à Madame Goy une location annuelle limitée à 100 € la première année.

Ce loyer annuel extrêmement modéré est en cohérence avec la faiblesse des moyens financiers dont dispose cette association.

Il est prévu d'actualiser le loyer en 2025 à la lumière de l'effectif et de la trésorerie de l'association Taï Chi Cousance.

Cette nouvelle association pourra être éligible à l'aide financière aux associations que nous octroyons dans le cadre des subventions annuelles.

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 1 abstention la location annuelle pour une activité hebdomadaire de Taï Chi Chuan le mercredi soir à la salle des Frères à compter du 1^{er} octobre 2024.

16/ Délibération pour une subvention auprès de la Prévention Routière dans le cadre du label « Ville Prudente » afin de sensibiliser la classe primaire de CM2 de Cousance aux modes de déplacement doux :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Notre adhésion au label « Ville Prudente » nous facilite la mise en place d'actions de sensibilisation auprès d'un large public qui peut être constitué par des seniors mais aussi vers des collaborateurs d'entreprise de notre territoire.

Cette adhésion nous permet également d'avoir accès à des webinaires d'informations concernant la prévention routière.

Cette année l'association reconduit son challenge d'éducation routière en partenariat avec la Gendarmerie Nationale. L'objectif est de sensibiliser les élèves de la classe primaire de CM2 de Cousance aux modes de déplacements doux et de leur permettre de valider également l'Attestation de Première Education à la Route (APER).

L'école de Cousance est désireuse de faire profiter ses élèves de cette expérience. Aussi, il est demandé à notre commune le versement d'une subvention de 150 € pour la classe de CM2 de Cousance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de verser une subvention auprès de la Prévention Routière dans le cadre du label « Ville Prudente » afin de sensibiliser la classe primaire de CM2 de Cousance aux modes de déplacement doux.

17/ Divers et dernières minutes :

Transfert de l'eau :

Malgré la volonté de la Communauté de Communes Porte du Jura de transférer notre gestion de l'eau communale auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort au 1^{er} janvier 2025, les autorités préfectorales ont rejeté cette demande de transfert. La Préfecture a considéré que plusieurs étapes devaient être franchies notamment la présentation du dossier de transfert dans le cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Comme cela nous avait pourtant été demandé, nous avons délibéré en juin 2024 favorablement en faveur de ce transfert. Celui-ci se fera donc le 1^{er} janvier 2026.

Village d'Avenir :

Le Maire reprecise les éléments du dossier « Village d'Avenir ». Ainsi notre commune lauréate à ce dispositif pourra bénéficier des aides et des supports de l'Etat sur le plan de l'ingénierie, de la technique et aussi des finances. Le Maire rappelle que ce grand projet consiste à procéder à l'aménagement de la Place du Marché, tout comme celui de la Grande Rue centrale. Le dispositif « Village d'Avenir » prévoit la communication, la collaboration et les échanges avec les Cousançois. Cette approche fondamentale est nécessaire afin de mettre en œuvre ce projet avec la meilleure pertinence. Dans ce cadre, deux réunions de concertation auprès de la population ont déjà été réalisées : l'une à destination des particuliers et l'autre à destination des commerçants de la grande rue. Les échanges ont été fructueux et nourris.

Notre local commercial vacant au 46, Grande Rue (ex cabinet vétérinaire):

Un candidat est actuellement en pourparlers pour reprendre le local en faveur d'une activité nouvelle. Les démarches en cours sont actuellement orientées favorablement.

Local professionnel communal 29, Rue de Bresse :

M. Zubric souhaite réduire son activité et souhaite par conséquent n'utiliser que l'ex local du service technique. Ainsi, le vaste bâtiment (rouge) sera libre à la location tout prochainement.

Nouveau terrain engazonné :

Ce futur terrain engazonné viendra remplacer l'ex terrain ensablé inadapté et inopérant. Les travaux nécessaires pour réaliser ce nouveau stade à destination des jeunes footballeurs essentiellement débiteront début octobre. Un dispositif afin de l'éclairer est prévu.

L'éclairage du stade :

Le système d'éclairage du terrain de foot principal est aujourd'hui défaillant. Les ampoules halogènes actuelles sont énergivores, pas toujours performantes et très onéreuses. Aussi, il convient d'envisager un éclairage nouveau plus performant, économique à travers le dispositif éclairage leds. Une étude a été commanditée auprès d'un éclairagiste professionnel par l'intermédiaire des établissements Jaillot. Cette situation est aujourd'hui assez embarrassante car elle interdit à l'Entente Sud Revermont d'engager des matchs en nocturne. C'est la raison pour laquelle ce projet doit rapidement se solutionner. Un budget assez conséquent, sans doute supérieur à 20 000 € est à prévoir qu'il conviendra de mutualiser avec la

Communauté de Communes Porte du Jura mais aussi vers d'autres organismes comme Jeunesse et Sports et le district du foot notamment.

Salle du DOJO :

Les travaux visant à supprimer les fuites d'eau qui altèrent les tapis sont en passe d'être réalisés dans les tout prochains jours. Dès lors, les nouveaux tapis qui ont été acquis tout dernièrement pourront être mis en place en faveur des arts martiaux.

Projet d'implantation d'une MECS :

Le Président du Conseil Départemental souhaite l'implantation d'une Maison d'Enfants à Caractère Sociale à Cousance. La situation géographique de notre commune d'une part, la présence d'une école d'autre part et enfin la présence de commerces et d'autres commodités rendent ce projet pertinent pour les autorités du département. La superficie nécessaire à l'élaboration d'une telle structure est de 3 000 m². Notre commune n'étant pas propriétaire d'un tènement adapté, c'est vers un propriétaire privé que s'orientent les négociations. Il est prématuré aujourd'hui d'affirmer que ce projet pourra aboutir au sein de notre commune.

Travaux de voirie intercommunale :

Les travaux de voirie pris en charge financièrement par notre Communauté de Communes Porte du Jura se réaliseront début octobre 2024. Ils concerneront précisément : l'aménagement de la voirie de la ZA des Vauvres, d'une petite partie de la nouvelle rue Louis Lautrey et le curage des fossés route de Fléria et route de la Chapelle.

Bâtiment de la Gare :

Le bâtiment de la gare est aujourd'hui convoité par les associations sociales locales que sont le Secours Catholique et l'Association Familiale. Des discussions sont en cours entre les présidents d'associations, les élus de la Communauté de Communes Porte du Jura ainsi que les élus cousançois.

Si ces implantations se réalisent des travaux intérieurs préalables conséquents devront être réalisés par les demandeurs mais non par notre commune. Si ces projets aboutissent, nous souhaitons que les nouveaux locataires s'acquittent chacun d'un loyer au profit de la commune.

Commissions municipales :

Le Maire indique que plusieurs commissions se dérouleront prochainement. C'est le cas des commissions travaux, animation, environnement et finances.

La séance est levée à 00h 15.

Le Maire,
Christian BRETIN

